

PARIS (MPE-Média) – Tirant les conclusions d'un rapport d'expertise comptable effectué ces dernières semaines dans la foulée d'une demande d'exercice du droit d'alerte des élus du Comité Central d'Entreprise d'ArcelorMittal Atlantique Lorraine (AMAL), la filiale du géant de l'acier qui exploite l'aciérie de Florange-Hayange, la CGT métallurgie affirme que « Florange doit redémarrer, au moins l'un des deux hauts-fourneaux », pour éviter au groupe de perdre des parts de marché.

La délégation CGT métaux à l'origine de cette communication fonde son avis sur les constats issus du cabinet d'expertise SECAFI-ALPHA qu'elle résume de la façon suivante :

« Ce rapport confirme la dérive financière dans la gestion du groupe. De plus, il confirme la demande existante d'acier qui nécessite de relancer immédiatement les installations à l'arrêt de Florange. Du point de vue de l'expert, cette stratégie, si elle se poursuit, conduira à devoir renoncer à des commandes, à une poursuite des pertes de parts de marché enregistrées ou à une augmentation des flux achetés à la concurrence. Il affirme que le groupe, s'il décidait de réduire ses marges, pourrait fidéliser davantage ses clients et en reconquérir, compensant ainsi la baisse de marge par une augmentation de production ».

Propositions de la CGT

« L'expert affirme en conséquence que les installations à l'arrêt de Florange doivent redémarrer, au moins l'un des 2 hauts fourneaux. Cette analyse confirme ce que la CGT et l'ensemble des organisations syndicales expriment depuis des mois. Aussi, dans ce contexte, la CGT réaffirme ses propositions pour sortir de cette spirale infernale et conforter une filière qui est un pilier de l'activité industrielle du pays :

1. Une prise de capital de l'Etat dans les grands groupes stratégiques tels que ceux de la sidérurgie, afin d'avoir au minimum une minorité de blocage sur la stratégie opérée.

CGT : « Florange doit redémarrer »

Écrit par Administrator

Mercredi, 02 Mai 2012 09:49 - Mis à jour Jeudi, 27 Octobre 2016 14:31

2. Une extension des droits des comités d'entreprises, avec un droit suspensif aux plans de restructurations et de suppressions d'emplois », poursuivent les élus CGT.

Ceux-ci concluent leur communication ont soulignant que « le débat sur la politique industrielle n'a aucun sens si des contrepouvoirs ne sont pas mis en place dans les entreprises » et en demandant « un vaste plan d'embauches dans la sidérurgie. 10.000 embauches sont nécessaires (dont 5.000 au sein d'ArcelorMittal) pour compenser les nombreux départs en retraites qui s'effectueront d'ici à 2015. Ces embauches sont incontournables pour préserver les compétences », conclut la CGT métaux.

Contactée à ce propos, la direction de la filiale française d'ArcelorMittal AMAL n'est pas en mesure de donner une réponse rapide, devant en réserver la teneur aux partenaires sociaux dans un délai d'un mois. Par ailleurs, la proximité de l'annonce officielle prévue le jeudi 10 mai prochain des résultats du groupe coté en bourse pour le premier trimestre lui interdit toute communication sur ses stratégies.

C.J.